

Tournoi de la Loutre 2026



7/8 NOVEMBRE 2026

DE NC à N3

1 tableau 14€
2 tableaux 18€
3 tableaux 22€



samedi : simples et mixtes

dimanche : doubles

ubac19@hotmail.fr

06-26-38-10-52

Tournoi de la Loutre 2026

Plaquette d'information

Lieu : Gymnase municipal
3 RUE DU STADE
19200 USSEL

N° autorisation :

Organisation du tournoi :

- Simples et Mixtes le samedi 7 novembre 2026
- Doubles le dimanche 8 novembre 2026
- Tableaux ouverts aux joueurs de cadets à vétérans classés NC à N3 (et minimales à partir de D9)
- Poules de 4 de préférence pour le samedi et dimanche
- Constitution des poules en fonction de la moyenne CPPH des paires
- Nombre de participants limité
- Début des matchs à 8h00

Inscriptions :

- Date du 01/09/2026 à 00h00 au 25/10/2026 à 00h00

- Date de tirage des tableaux : 01/11/2026

- Tarifs :

1 tableau : 14€

2 tableaux : 18€

3 tableaux : 22€

Paielement obligatoire à l'inscription sur badnet ou ebad.

Juge arbitre:

Laurence URBANIAK et Julien LAVIRON

Volants :

RSL-TOURNEY n°3

Règlement:

- Règlement conforme au règlement de la Fédération Française de Badminton
- Pour toute question, se référer au règlement FFBAD et au règlement particulier, sinon voir les J.A

Géo : Jerome BERNHARD et Xavier JOIN

Restauration:

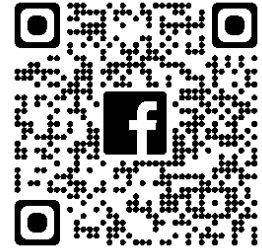
Buvette garnie tout au long du week-end

Contacts: ubac19@hotmail.fr

Jerôme BERNHARD 06.26.38.10.52

Xavier JOIN 06.75.05.04.35

facebook (messenger)



REGLEMENT TOURNOI DE LA LOUTRE (UBAC) 7/8 NOVEMBRE 2026
GYMNASE MUNICIPAL D'USSEL

ART.1 : Le Juge arbitre principal est Mme Laurence URBANIAK, et le second Juge arbitre est M. Julien LAVIRON.

ART.2 : Le tournoi de la loutre est autorisé par la ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton et la FFBAD sous le numéro d'autorisation : 25.NAQU.19/TI.F./004.

ART.3 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés (de Cadet à Vétéran) et minimes à partir de D9, dont les licences sont validées et accessibles sur Poona à la date limite d'inscription.

ART.4 - Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitre ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

ART.5 : Les décisions des Juges-Arbitre sont sans appel. Les juges-arbitre pourront effectuer un remplacement dans un tableau en cas de forfait le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'a commencé.

ART.6 : Les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 14€ pour un tableau, 18€ pour deux tableaux, 22€ pour trois tableaux.

ART.7 : En cas de forfait, aucun remboursement ne sera fait après la date de constitution des tableaux, sauf sur présentation d'un certificat médical ou d'un motif recevable (sur avis du juge arbitre).

ART.8 : La date limite d'inscription sera le samedi 25 Octobre 2026, la constitution des tableaux sera effectuée le 1 Novembre 2026, conformément au règlement la date de prise en compte du CPPH, sera à J-10 du début du tournoi.

ART.9 : Le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- ☐ Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements) : inscription des deux joueurs pour le double et le mixte.
- ☐ Paiement effectif des droits d'engagement.

ART.10 : Poules de 4 ou 5 (de préférence) le samedi et poules de 4 avec sorties le dimanche, au classement CPPH de la paire au jour de prise en compte. Poules constituées par la somme du CPPH des joueurs de la paire (poules établies par ordre décroissant). En cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes, certaines poules pourront ne comporter que 3 équipes.

ART.11 : Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points, en auto-arbitrage.

ART.12 : Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel est : RSL-TOUNEY N°3.

ART.13 : Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond...) sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés let au service et faute en jeu.

ART.14 : Une tenue de badminton, conforme aux circulaires FFBAD, sera exigée sur les terrains (cycliste et short d'athlétisme interdits, dos nageur autorisé).

ART.15 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

ART.16 : A l'appel de leur nom par la table de marque, les joueurs disposeront d'un temps de prise en main du terrain de 3 minutes, ce temps inclus le test des volants et le toast.

ART.17 : Un joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

ART.18 : Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés. Le temps de repos débutera dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant).

ART.19 : Un échancier sera affiché dans la salle, toutefois les horaires ne seront donnés qu'à titre indicatif, les matchs pouvant être lancés avec une heure d'avance.

ART.20 : Tout joueur désirant s'absenter durant la compétition, devra le signaler à la table de marque, et obtenir l'accord du Juge-Arbitre sous peine de disqualification.

ART.21 : Le plateau de jeu sera uniquement réservé aux juges-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux coachs (2 maxi par joueur ou équipes) uniquement aux arrêts prévus.

ART.22 : Seul un représentant du club, dûment identifié, sera autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ART.23 : Les organisateurs du tournoi n'assumeront pas la responsabilité du statut « WO » (forfait) qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il sera donc inutile de venir faire une réclamation à la table de marque.

ART 24 : Précision sur un retard lors de la compétition : le retard justifié (problème de transport, etc..) sera évalué par le JA principal.

- Si le retard est raisonnable de manière à ne pas pénaliser les joueurs qui étaient à l'heure et qui risquent de jouer sur la deuxième rotation, alors le match sera décalé si c'est possible en fonction de l'échancier.

- Si le temps de retard n'est pas raisonnable, le joueur sera déclaré forfait involontaire à justifier et son partenaire forfait involontaire. La paire ne pourra pas jouer le second match.

ART 25 : Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.

Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

ART.26 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

ART.27 : Il est formellement interdit de fumer dans le gymnase.

Un exemplaire du présent règlement sera affiché dans la ou les salles.

Pour le comité d'organisation :
BERNHARD Jérôme

Les Juges-Arbitre :
Laurence URBANIAK / Julien LAVIRON

Président du club UBAC
JOIN Julie